

GLOSSAIRE
+
RÉFÉRENTIELS
DE LA CP DE NIVEAU 4

**« ÉQUIPIER EN PROTECTION
RAPPROCHÉE ARMÉE
EN ZONE HOSTILE »**

Ce document est la propriété du ministère des armées.

GLOSSAIRE

- Actes réflexes de l'ÉPRAZH : apprécier une distance, communiquer, désigner un objectif, garder la liaison au sein de l'ÉPRAZH, observer, progresser, rendre compte, se camoufler (éventuellement), s'orienter, se protéger, tirer ;
- Actes élémentaires de l'ÉPRAZH : se déplacer, se poster, utiliser son(es) arme(s) ;
- Activité : ensemble logique et/ou chronologique (processus) de tâches effectivement réalisées par une personne et concourant à une ou plusieurs fonctions dans une entreprise, selon des conditions d'exercice identifiées ;
- Appuyer : action consistant à apporter une aide à une autre unité, spontanément ou sur ordre, par le mouvement ou par le feu ;
- Armement :
 1. De catégorie A (létal) :
 - A1-3° bis : armes à feu d'épaule semi-automatiques à percussion centrale, permettant de tirer plus de 11 coups sans recharger dès lors :
 - a) qu'un chargeur d'une capacité supérieure à dix cartouches fait partie intégrante de l'arme à feu ;
 - b) ou qu'un chargeur amovible d'une capacité supérieure à dix cartouches y a été inséré ;
 - A1-8° : systèmes d'alimentation d'arme de poing supérieurs à 20 coups ;
 - A1-9° bis : système d'alimentation (chargeur) d'arme d'épaule semi-automatique à percussion centrale d'une capacité supérieure à 10 coups ;
 - A2 : armes dites « de guerre » ;
 - A2-1° : armes à feu à répétition automatique, leurs éléments spécifiquement conçus pour elles et tout dispositif additionnel pouvant se monter sur une arme à feu semi-automatique permettant le tir en rafale de projectiles ou s'assimilant au tir en rafale par l'augmentation de sa vitesse de tir ;
 - A2-2° : munitions à projectiles perforants, explosifs ou incendiaires et leurs éléments ;
 2. De catégorie B (létal) :
 - générateurs incapacitants ou lacrymogènes d'une capacité supérieure à 100 ml ;
 - armes à Impulsion électrique Incapacitante (AII) dites « TASER » (de leur inventeur Thomas A. Swift Electric Rifle) permettant de provoquer un choc électrique à distance et leurs munitions. Sur le territoire national, leur utilisation est réservée aux Forces de l'ordre en raison de leur dangerosité ;
 - armes de poing de calibre 9 mm Luger ou 38 spécial, d'une capacité maxi de 20 coups ;
 - armes d'épaule semi-automatiques d'un calibre de 7,62 mm x 39 ou 5,56 mm x 45 ou 5,45 mm x 39 (voire 12,7 mm x 99) dotées d'un magasin d'une capacité maxi de 10 coups, d'une longueur inférieure ou égale à 80 cm ou d'une longueur de canon inférieure ou égale à 45 cm ;
 - armes à feu d'épaule à répétition manuelle à canon lisse ou rayé, munies d'un dispositif de rechargement à pompe (*Riot gun*), d'une longueur inférieure à 80 cm, d'une longueur de canon inférieure à 60 cm et d'une capacité supérieure à 5 coups ;
 3. De catégorie D (non létal) :
 - générateurs incapacitants ou lacrymogènes d'une capacité inférieure ou égale à 100 ml.
 - matraques de type bâton de défense ou tonfa (BDPL).
 - matraques ou tonfas télescopiques (BDTPL) ;
- BDT : Bâton de Défense Télescopique ;
- BDTPL : Bâton de Défense Télescopique (tonfa) à Poignée Latérale ;
- BOI : Bureau Opérations et Instruction ;
- CÉPRAZH : Chef d'Équipe de Protection Armée en Zone Hostile ;

- CFD : Centre de Formation Délégué ;
- Chronologie du tir en sept temps :
 - Certification de la menace ;
 - Élévation de l'arme ;
 - Visée ;
 - Index sur la queue de détente ;
 - Tir ;
 - Analyse ;
 - Liaison visuelle ou verbale au sein de l'équipe.
- Cinq principes fondamentaux du tir :
 - Maintien de l'arme ;
 - Position de tir ;
 - Visée conforme ;
 - Respiration ;
 - Action du doigt sur la queue de détente.
- Compétence : elle s'exprime en termes de capacité à agir. Elle est donc finalisée. Elle se situe dans un contexte de travail donné et son résultat est observable. Pour produire ce résultat, elle nécessite la mobilisation de connaissances (savoirs), de savoir-faire et de comportements (savoir-être) ;
- COS : Commandement des Opérations Spéciales (organisme interarmées) ;
- Couvrir : prendre l'ensemble des mesures actives ou passives pour renseigner et s'opposer par le feu et le mouvement à une action éventuelle de l'adversaire pouvant menacer le déroulement de l'action principale amie ;
- CPA10 : Commando Parachutiste de l'Air n° 10, stationné à Orléans-Bricy (45) ;
- DDC : Dispositif de Développement de Compétences garantissant l'employabilité du personnel au terme d'un parcours professionnalisant (formation, immersion dans l'emploi, parrainage, etc.) ;
- DPR : Détachement de Protection rapprochée. Son effectif peut aller d'une à trois équipes de cinq ÉPRAZH ;
- DRHAT/COM FORM : Direction des Ressources Humaines de l'Armée de Terre/COMmandement de la FORMation, stationnée à Tours (37) ;
- DRHAA : Direction des Ressources Humaines de l'Armée de l'Air et de l'Espace, stationnée à Tours (37) ;
- EEI : Engin Explosif Improvisé (désigné également par son acronyme anglais IED, signifiant *Improvised Explosive Device*) ;
- EPMS : Éducation Physique Militaire Sportive ;
- ÉPRAZH : Équipier/Équipe de Protection Rapprochée Armée en Zone Hostile ;
- Épaule : appellation donnée à l'agent de protection rapprochée assurant la sécurité immédiate et la plus proche de la(des) PAP. C'est lui qui est chargé de l'évacuation en cas de danger ;
- Équipe : ensemble de personnes travaillant à une même tâche ou unissant leurs efforts dans le même dessein. Elle est placée sous l'autorité d'un chef d'équipe qui l'encadre, le CÉPRAZH. Son volume est variable et peut aller de trois à huit personnes, voire dix, selon la structure concernée ;
- EVASAN : EVACuation SANitaire, appelée aussi MEDEVAC (*MEDical EVACuation* en anglais) ;
- FA : Formation d'adaptation ;
- FACQ : Formation d'Adaptation Complémentaire Qualifiante ;
- FDS : Forces de Défense et de Sécurité ;
- FS : Forces Spéciales. Ce sont des unités des forces armées spécialement désignées, organisées, entraînées et équipées, qui sont destinées à mener des actions militaires pour atteindre des

objectifs stratégiques définis par le Chef d'État-Major des Armées (CEMA). Utilisant des techniques opérationnelles et des modes opératoires différents des forces conventionnelles, ces actions étant menées en temps de paix, de crise ou de guerre, indépendamment des opérations conventionnelles ou en coordination avec celles-ci, ouvertes ou couvertes. Elles se distinguent des opérations conventionnelles par le cadre espace-temps, la nature de leur finalité et la discrétion qui entoure leur préparation comme leur exécution.

Il existe trois grands types de missions réalisées par le Commandement des Opérations Spéciales (COS) :

1. Missions de renseignement (acquisition d'information sur les milieux physique et humain, sur les forces en présence et en particulier au-delà de la zone de déploiement du dispositif français ou allié, sur les objectifs ou infrastructure, et participation éventuelle à la désignation d'un objectif.
2. Missions d'action telles qu'attaques d'objectifs [centre de gravité ou point décisif (neutralisation d'installations, de réseaux ou des lignes de communication), capture ou récupération de personnel ou de matériel, actions de diversion ou de déception, contre-terrorisme (libération, reprise de contrôle), fourniture d'appuis spéciaux (commandement, transport, feux)].
3. Missions d'environnement telles que formation, conseil et encadrement d'unités militaires ou paramilitaires étrangères dans le cadre d'une assistance à des forces amies, participation au processus d'évaluation et d'aide à la décision, notamment lors de l'ouverture d'un théâtre d'opérations, protection de personnalités.

- FSA : Forces Spéciales Air ;
- GIGN : Groupe d'Intervention de la Gendarmerie nationale

Le GIGN est une unité de gestion de crise de haute intensité composée de militaires mise à disposition de l'État français. Il est constitué d'un GIGN central et d'antennes. Ces dernières contribuent à une meilleure couverture du territoire national, en métropole et outre-mer. Elles permettent de répondre plus efficacement à des attaques à cinétique rapide et à la multiplication des besoins en intervention spécialisée.

Il assure des missions de lutte contre le terrorisme et le grand banditisme. Il doit pouvoir faire face à une ou plusieurs attaques coordonnées sur le territoire national, ou touchant des intérêts français à l'étranger (prise d'otages, détournement de vecteurs terrestres, maritimes ou aériens, attaque de point d'importance vitale, tuerie planifiée, menace sur une autorité ou un lieu sensible, enlèvement, etc.). Il doit apporter une réponse globale intégrant des capacités multiples.

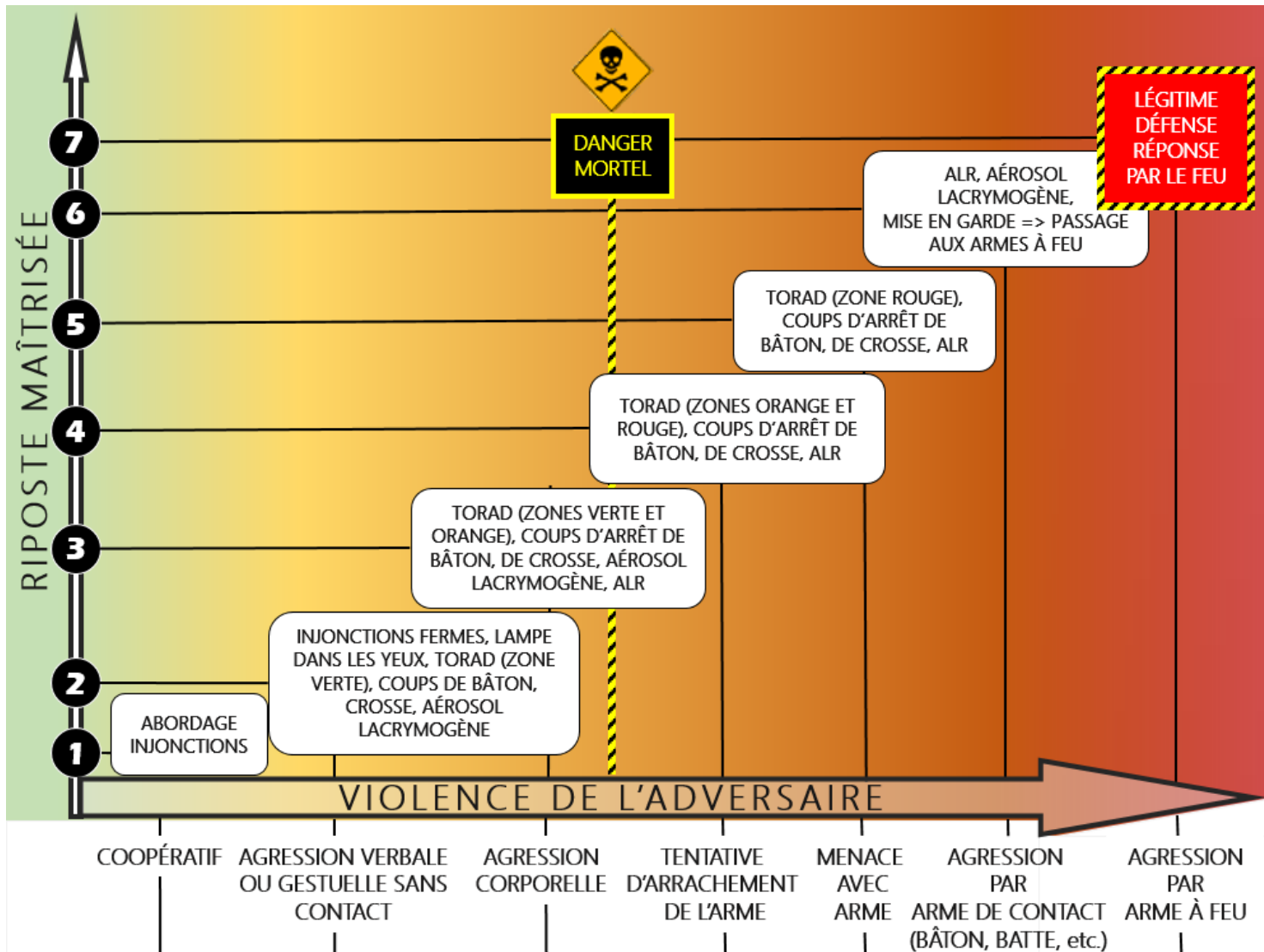
Le GIGN peut s'engager sur l'ensemble du territoire national, conformément aux règles édictées par le schéma national d'intervention (SNI) et la procédure d'urgence absolue (PUA). Il peut intervenir à l'étranger lorsque des intérêts français sont menacés ou à la demande d'un État tiers.

- GFS : Groupement de Forces spéciales (sur théâtre d'opérations). Autonome au niveau opératif, il constitue la composante « opérations spéciales » d'un déploiement opérationnel dans un cadre national ou international, de pré-positionnement ou d'entraînement. Composé de plusieurs unités d'action, de renseignement et d'appuis ou de soutiens variés, il peut être soit intégré au sein d'une force, soit isolé sur un théâtre ;
- GPI : Groupe de Protection et d'Intervention ;
- GPS : *Global Positioning System* (en français : « Système mondial de positionnement » ou « Géopositionnement par satellite »), originellement connu sous le nom de Navstar GPS, est un système de positionnement par satellites appartenant au gouvernement fédéral des États-Unis. Mis en place par le département de la Défense des États-Unis à des fins militaires à partir de 1973, le système avec vingt-quatre satellites est totalement opérationnel en 1995. Il est couramment utilisé en protection rapprochée lors des déplacements en véhicule ;

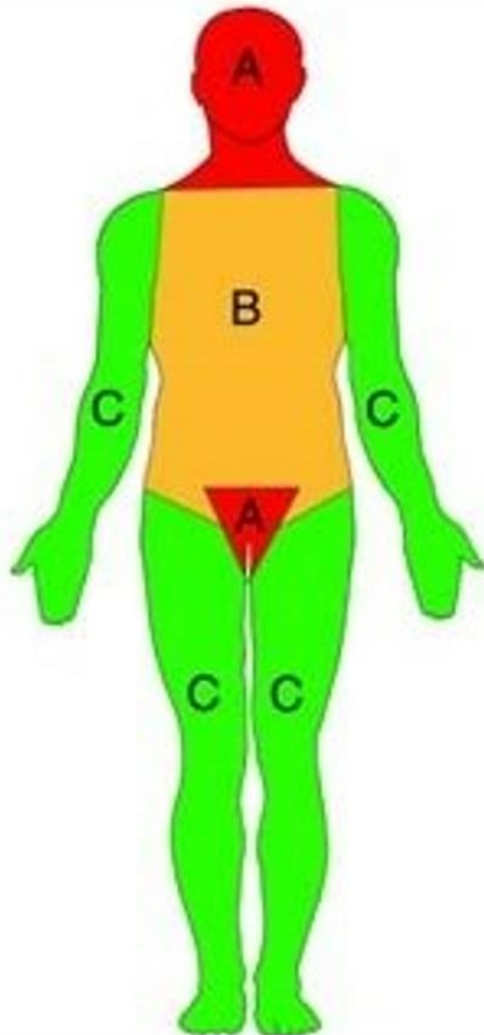
- IED : *Improvised Explosive Device* (engin explosif improvisé ou EEI) ;
- L/V/U/SHF: Low/Very/Ultra/Super High Frequency (concernent les transmissions opérationnelles) ;
- MCO : Maintien en Condition Opérationnelle ;
- MEDEVAC: MEDical EVACuation (voir EVASAN) ;
- MINARM : contraction de « MINistère des ARMées » ;
- NRBC : Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique ;
- NSF (code) : Nomenclature des Spécialités de Formation ;
- ONG : Organisation Non Gouvernementale ;
- ONU : Organisation des Nations Unies ;
- OPS : contraction du mot « opération » ou « opérationnel » couramment employée dans les Armées ;
- OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ;
- PAP : Personne A Protéger ;
- PC : Poste de Commandement ;
- PI : Concerne l'ÉPRAZH affecté à la Protection rapprochée Immédiate d'une personne ;
- PR : Protection rapprochée. Terme générique désignant la protection des personnes. Concerne également l'ÉPRAZH affecté à la Protection Rapprochée d'une (ou plusieurs) personne(s) ;
- *Profiling* : terme anglo-saxon pouvant se traduire par « analyse comportementale » qui consiste à analyser le comportement d'un individu en vue d'en tirer ses intentions ou actions futures ;
- Quatre règles élémentaires de sécurité :
 - Toute arme doit être considérée comme chargée ;
 - Ne jamais pointer ou laisser pointer le canon d'une arme sur un objectif que l'on ne veut pas détruire ;
 - Garder l'index hors de la détente tant que les organes de visée ne sont pas sur l'objectif ;
 - Être sûr de son objectif et de son environnement.
- RAC : Référentiel d'Activités et de Compétences ;
- Règle des « 5C » : Conduite à tenir en cas de découverte d'EEI :
 - Confirmer,
 - Communiquer,
 - se mettre à Couvert,
 - Cordon de sécurité,
 - Contrôler la zone ;
- RETEX : RETour d'EXpérience ;
- RESCO : Recherche Et Sauvetage au Combat (SAR : *Search And Rescue* en anglais) ;
- RESEVAC : RESSortissants EVACuation. En zone de crise, évacuation de ressortissants, français ou alliés ;
- Résilience : la résilience au sein des Forces spéciales doit être entendue comme leur capacité de résistance morale, psychique et matérielle, assortie de leur aptitude à continuer d'agir efficacement, en dépit d'un environnement (très) dégradé ou des préjudices humains, organisationnels et techniques qu'elles auraient elles-mêmes subis ;
- Riposte graduée (voir graphique ci-après) : la notion de proportionnalité est intimement liée à celle de nécessité, c'est à dire utiliser la force strictement nécessaire pour faire cesser la violence. Un ÉPRAZH, en fonction des nécessités de terrain, cherchera toujours à utiliser le plus faible niveau. Les quatre phases de la riposte graduée sont les suivantes :
 - l'injonction, sans contact physique avec l'agresseur ;
 - l'emploi de la force, au contact physique de l'agresseur et avec des moyens corporels (clé de bras, mise au sol, etc.) ;

- l'emploi de la force, au contact physique de l'agresseur, avec des armes non létales, de catégorie D (lacrymogène, tonfa, matraque télescopique) ;
 - l'usage des armes à feu (catégories B et A2).
 - ROE : Règles Opérationnelles d'Engagement (*Rules Of Engagement* en anglais). Elles désignent les directives régissant l'emploi de la force armée sur un théâtre d'opérations. Elles définissent le degré et le type de force à laquelle on peut avoir recours tout en précisant les circonstances et les limites relatives à l'utilisation de cette force. Elles ont force de Loi ;
 - SDI : Système de Détection d'Intrusion ;
 - Siège : appellation donnée à l'agent de protection rapprochée assurant la sécurité immédiate d'une PAP en véhicule. C'est lui qui assure les fonctions du chef de bord du véhicule principal et qui prend les initiatives en cas de danger ;
 - SITREP : *SITuation REPort* (point de situation opérationnelle) ;
 - SVP : Système de Vidéo Protection ;
 - Système de détection : système permettant à l'utilisateur d'observer un événement automatiquement par le biais d'un appareil électronique ou mécanique ;
 - Transfert de charge : notion importante dans le pilotage, se produit chaque fois que le véhicule change de vitesse (accélération, freinage) et/ou de trajectoire (virage). Il désigne la modification de la répartition des forces exercées par le véhicule sur les différents points d'appuis (pneus) ;
 - TORAD : Techniques Opérationnelles Rapprochées d'Action Défensive ;
 - UE : Union Européenne ;
 - Variantement : terme caractérisant un itinéraire, reconnu ou non, qui diffère légèrement de l'itinéraire initial et qui est emprunté en cas de besoin ;
 - ZP : Zone de Poser [*Drop ou Dropping Zone (DZ)* en anglais] ;
 - 1^{er} RPIMa : 1^{er} Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine, stationné à Bayonne (64) ;
 - Règle du « 5W » :
Méthode mnémotechnique permettant de structurer un compte-rendu :
 - *What* : quoi ?
 - *Why* : pourquoi ?
 - *Who* : qui ?
 - *Where* : où ?
 - *When* : quand ?
- En Français, cela se traduit par « QQQQCCP » pour « Qui, Quoi, Où, Quand, Comment, Combien, Pourquoi ? » ;
- Zones de frappe : voir graphique page 10 ;
 - *Waypoint* : point de cheminement ou point de virage ou marque de parcours ou marque, en anglais, désigne, en navigation, un point de la route à atteindre où doit avoir lieu un changement de cap. Il peut être matérialisé par des relèvements sur des amers particuliers, des balises radio et plus généralement, des relevés de position GPS.

CONCEPT DE RIPOSTE GRADUÉE



ZONES DE FRAPPE



Zone verte (C)

= membres supérieurs et inférieurs : à privilégier en frappe BDT, pas de points vitaux en frappe.

Points sensibles : malléole, orteil, tibia, genou, extérieur cuisse, coude, épaule, doigt.

Zone orange (B)

= buste.

Points sensibles : côtes flottantes, rate, foie, sternum.

Les zones orange et verte sont ciblées à mains nues, dans des conditions de relative sûreté (personne sans grande agressivité).

Zone rouge (A)

= visage, cou, parties génitales et rachis cervical, à l'arrière

Points sensibles : menton, nez, artères carotides, veines jugulaires, parties génitales et nuque.

Points vitaux en frappe : arrête nasale, tempe, fontanelle, glotte, parties génitales, nuque.

Autorisé si nécessaire :

- ✓ En posture délicate (infériorité numérique/matérielle/technique/de gabarit).
- ✓ En cas d'agression violente, avec un ou des individus déterminés, ou sous l'influence d'alcool ou de produits stupéfiants.

RÉFÉRENTIELS

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concret et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collège des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences), en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de références.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions/interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

Prise en compte du handicap :

- L'accessibilité à cette fonction nécessite des critères performants sur les plans physique, mental ou psychologique.

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : PRÉPARER UNE MISSION D'ÉQUIPIER DE PROTECTION RAPPROCHÉE ARMÉE EN ZONE HOSTILE

La mission est la phase comprise entre la mise en alerte et le désengagement. Celle-ci se traduit par un processus de mise sur pied planifié, marqué par son intégration progressive et l'acheminement jusqu'à son lieu d'engagement. Les mécanismes de la montée en puissance visent à mobiliser, équiper, préparer puis acheminer les différentes composantes à déployer. Dans la perspective d'une action de protection en zone hostile, l'ÉPRAZH s'attache à préparer sa mission en adaptant les moyens nécessaires, en particulier l'armement dans les trois catégories : non létal, létal et de guerre.

<p>A1. Recueil des informations relatives à la mission</p>	<p>Afin de préparer celle-ci dans les meilleures conditions, examiner les divers éléments de la mission en appréciant les informations reçues, en les disséquant et en ajustant en permanence les moyens, humains comme matériels.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – assimiler des informations ; – les exploiter ; – exprimer des demandes ou précisions complémentaires. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les éléments sont tous étudiés avec méthode et minutie ; - l'ajustement des moyens est harmonieux et judicieux ; - les demandes complémentaires sont prioritaires, pertinentes et réalistes.
--	---	---	--

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Recherche du cadre légal de la protection des personnes	<p>Afin de garantir le respect du cadre légal de la mission</p> <p>contribuer à l'identification et l'étude de la réglementation en vigueur dans la zone d'action,</p> <p>en recherchant les textes et les organismes discernant les certifications de port d'armes.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier des documents génériques et spécifiques ; - analyser et synthétiser les textes réglementaires ; - mémoriser un écrit. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les textes et documents identifiés sont regroupés ; - la réglementation liée à l'activité à venir est étudiée et mémorisée ; - l'autorisation d'utilisation des armes en dotation dans le cadre de la mission est vérifiée.
A3. Analyse du profil de la (ou des) personne(s) à protéger	<p>Afin de cerner la mission de protection,</p> <p>coopérer à la caractérisation du(es) profil(s) de(s) la personne(s) concernée(s),</p> <p>en tenant compte de sa notoriété, de son emploi, de ses habitudes et de ses particularismes.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la(les) fiche(s) biographique(s) ; - analyser et synthétiser les caractéristiques d'une personne ; - établir une fiche personnelle de profil ; - élaborer une demande complémentaire, si nécessaire. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la(les) fiche(s) biographique(s) est(sont) étudiée(s) et exploitée(s) avec soin ; - les habitudes de vie sont intégrées au profit général ; - les particularismes (culturels, culturels, politiques, hobbies, etc.) sont inventoriés et pris en compte.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Concours à l'analyse sécuritaire	<p>Afin d'évaluer la probabilité et la gravité des risques, prendre part à la définition de la menace en traitant les informations disponibles.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - recueillir des informations ; - les ordonner et les hiérarchiser ; - identifier des points ou des situations de vulnérabilité. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - les informations sont recherchées avec assiduité et méthode ; - les retours sont analysés et classifiés ; - la(les) menace(s) est(sont) déterminée(s) avec précision ; - les points de faiblesse sont identifiés ; - les éléments de vulnérabilité sont listés et ordonnés sur des fiches.
A5. Prise en compte de ses rôle et fonctions associées au sein du dispositif global	<p>Afin de réaliser au mieux sa future mission, adapter son rôle et attitude à la situation en considérant les menaces, les dangers, les risques et les écueils.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à l'évaluation d'une situation critique et complexe ; - adapter ses équipements à un contexte ; - orienter sa posture future au cadre circonstanciel. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'étude la mission est exhaustive ; - les solutions palliatives sont déterminées ; - l'adéquation des moyens est pertinente ; - le modèle de la posture envisagée est perspicace.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A6. Assistance dans l'élaboration du dossier mission	<p>Afin de disposer d'un outil de travail clair et actualisé, apporter une participation active à l'élaboration du dossier mission en se conformant aux directives reçues tout en offrant ses compétences au service de tous.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à la création (ou à la mise à jour) du dossier de protection rapprochée ; - recueillir des informations sous toutes formes ; - identifier des points ou des situations de vulnérabilité ; - rendre compte des réflexions menées ; - proposer (éventuellement) des voies d'amélioration. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le(s) dossier(s) est(sont) créé(s) ou complété(s) selon le besoin ; - le candidat participe activement aux reconnaissances aux travaux collectifs ; - les informations sont recherchées avec diligence ; - les points bloquants sont analysés ; - les comptes rendus sont fréquents et constructifs ; - des améliorations positives sont proposées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A7. Rédaction de fiches	<p>Afin de disposer en permanence d'un dossier mission à jour, contribuer à l'alimentation des bases de données en triant, classant puis organisant les informations recueillies.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – sélectionner, prioriser et suivre les informations émises par la structure d'appartenance, en provenance d'entités partenaires ou disponibles au travers des sources ouvertes ; – participer à l'analyse théorique de l'environnement ; – rendre compte immédiatement de toute information engageant la sûreté de la (des) PAP ; – rédiger des fiches simples relatives aux informations, au personnel, à l'environnement immédiat, à la situation, etc. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les vecteurs et supports d'information sont identifiés et leur utilisation est bien maîtrisée ; - la méthodologie de recherche de l'information est maîtrisée ; - les sources sont identifiées et sélectionnées ; - les fiches rédigées sont pertinentes et conformes aux attentes.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A8. Préservation des informations confidentielles	<p>Dans le but de garantir la confidentialité, protéger les informations opérationnelles en respectant les règles de prudence et de précaution, ainsi que les documents de procédures relatives à la protection du secret.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – respecter les règles strictes de confidentialité des informations ; – étudier attentivement les restrictions d'emploi préconisées telles que l'utilisation du téléphone portable, de l'internet de loisirs, des réseaux sociaux, l'authentification, etc. ; – préserver la confidentialité des informations relatives à la(aux) PAP et aux acteurs de la sécurité ; – se conformer aux règles d'hygiène cybernétique (mots de passe, antivirus, etc.). 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se montre discret en toute occasion, notamment sur les faits, les personnes, les documents en lien avec sa fonction ; - connaît parfaitement les restrictions d'emploi des moyens techniques préconisées ; - respecte les règles de confidentialité édictées ; - les règles sur la cyber sécurité sont connues et appliquées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A9. Préparation des moyens			
A91. Préparation individuelle et collective	<p>Dans le but de préparer techniquement une mission de protection armée, contrôler ses armes et équipements associés, en relevant toute anomalie constatée et en demandant les compléments ou ajustements.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - percevoir le matériel en renseignant les supports dédiés ; - contrôler la totalité de ses équipements ; - vérifier leur bon fonctionnement en configuration d'emploi ; - constater la disponibilité du matériel collectif ; - rendre compte du résultat du contrôle ; - ajuster son armement et ses équipements ; - respecter les règles de standardisation. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'état et le bon fonctionnement des matériels perçus sont contrôlés ; - les registres dédiés sont renseignés ; - les liaisons sont testées collectivement et les ressources en alimentation (piles et accus) sont vérifiées ; - la taille des protections balistiques, l'état des plaques et leur mise en place conforme sont vérifiées ; - un kit individuel de premiers secours tactiques adapté est constitué, au regard de la mission ; - les comptes rendus sont pertinents et adéquats ; - les besoins en consommables sont estimés.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A92. Maintien en condition du matériel	<p>Dans le but de maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels,</p> <p>conduire des opérations de maintien en condition en veillant aux règles de contrôle et d'entretien.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser le fonctionnement comme l'entretien des armes de dotation ; - maîtriser les règles de sécurité liées aux armes ; - entretenir le matériel conformément aux directives et aux règles en vigueur ; - veiller à un test régulier de bon fonctionnement des matériels ; - signaler tout écart nécessitant une intervention d'entretien plus importante ou un dépannage. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le fonctionnement et l'entretien de l'armement en service est maîtrisé ; - les règles de sécurité liées à l'armement sont connues ; - le matériel est entretenu selon les règles et les consignes ; - il est testé et vérifié régulièrement ; - les équipements et l'armement sont reconditionnés en respectant les fiches techniques et les consignes particulières.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A93. Stockage et transport de l'armement et des munitions	<p>Dans le but d'appliquer la réglementation, maitriser les règles de stockage et de traçabilité de l'(des) arme(s) et des munitions en s'interdisant toute approximation.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier le moyen de sécurisation de son(ses) arme(s) et de ses munitions ; - connaître et identifier la pièce de sécurité de chaque arme ; - appliquer les procédures de stockage et de transport ; - adopter et respecter les procédures de traçabilité ; - se déplacer avec les documents conformes à la réglementation en vigueur. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise et applique rigoureusement la réglementation relative aux conditions de stockage comme de transport des armes et des munitions ; - se conforme rigoureusement à la réglementation nationale relative à l'usage des armes et des munitions (acquisition, détention, conservation et transport) ; - contrôle et renseigne les registres de perception avant de les signer ; - se déplace avec les documents requis.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>A94. Maintien des compétences dans le domaine du tir</p>	<p>Afin de maintenir son employabilité avec une arme à feu, actualiser ses compétences en observant les préconisations sur les périodicités, les contenus d'entraînement et le suivi administratif, conformément à la réglementation.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – réaliser les tirs d'entraînement avec son (ses) arme(s) de service, sous le contrôle d'un formateur agréé ; – actualiser ses connaissances en fonction des textes réglementaires ; – exécuter les ordres et commandements du directeur de tir désigné ; – respecter les consignes de sécurité et le cadre juridique d'emploi des armes ; – observer les consignes de déplacement et de comportement sur une infrastructure de tir ; – appliquer les dispositions relatives à l'actualisation et au suivi du carnet de tir individuel ; – préserver son intégrité physique et celle de ses co-équipiers en utilisant les dispositifs de protection individuelle (protections auditives et visuelles). 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecte les périodicités d'entraînement et de prorogation des habilitations avec chacune de ses armes ; - respecte les consignes, règles de déplacement et de comportement sur toute infrastructure de tir ; - suit la validité de sa carte professionnelle et planifie le recyclage dans les délais requis ; - contrôle rigoureusement la mise à jour de son carnet de tir ; - respecte les règles, consignes et comportements requis sur une infrastructure de tir ; - suit régulièrement les évolutions des textes réglementaires de la profession en se créant des alertes ; - préserve son intégrité physique en utilisant les

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			dispositifs de protection individuelle (protections auditive et visuelle).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : ASSURER UNE PROTECTION RAPPROCHÉE ARMÉE EN ZONE HOSTILE

L'ÉPRAZH assure seul ou en équipe la protection physique de(s) personne(s) ayant besoin de sécurité durant leurs déplacements professionnels ou privés, dans le strict respect des règles de déontologie et de la loi en vigueur dans sa zone d'évolution. Il exerce ses fonctions en tout type de lieu ou de site, quelle que soit la configuration de ces derniers, en toute circonstance et en toute situation. Cette mission en zone hostile prend une tout autre dimension et nécessite non seulement une vigilance de tous les instants mais une solide expérience. En effet, si l'intégrité physique et morale de la (des) personne(s) demeure la mission prioritaire, l'ÉPRAZH sécurise les déplacements (véhicules et pédestres) de façon adaptée à la sensibilité de l'autorité, ainsi que des lieux visités et fréquentés par cette dernière, garantit l'intégrité de la(des) personnalité(s) en évitant que celle(s)-ci soi(en)t exposée(s) à un danger et applique des techniques de protection telles que le pilotage offensif, l'emploi des équipements de télécommunications et l'utilisation d'armement automatique, pour les missions à l'étranger. Dans le cadre d'une situation dégradée, il est capable d'identifier, d'analyser la problématique et d'y apporter une solution adaptée. Le cas échéant, il applique des techniques d'intervention physique et des procédures d'urgence, afin d'extraire son autorité d'une zone de danger.

<p>A1. Reconnaissances et/ou sécurisation des sites</p>	<p>Afin de pouvoir faire face à une situation impromptue, reconnaitre dans leur intégralité les sites à visiter en repérant les points sensibles et toute faille dans le dispositif de sécurité.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déceler les signaux faibles (écoute anticipative des menaces dans l'environnement) ; - analyser les menaces dans le cadre du <i>risk assesment</i> ; - en déduire les situations envisageables ; - prévoir ou proposer les parades. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'appréhension des dysfonctionnements potentiels est pragmatique ; - les signes avant-coureurs sont étudiés avec précision ; - les prises de vues réalisées sont ordonnancées avec rigueur et méthode ; - les situations vraisemblables sont déterminées et analysées ; - les parades sont crédibles et adaptées.
---	--	---	---

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Protection			
A21. Protection physique individuelle	<p>Dans le but de réagir avec efficacité,</p> <p>se protéger face à un danger ou à une agression</p> <p>en se fondant sur les techniques (opérationnelles et/ou rapprochées d'actions défensives) de mise en sécurité immédiate.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser les principes généraux de la protection physique des personnes ; - appliquer les actes réflexes ; - appréhender les caractéristiques et effets balistiques des munitions de petits calibres (niveaux de résistance aux impacts des matériaux) ; - utiliser les équipements de protection et moyens de défense adaptés à la situation ; - identifier, dans l'environnement immédiat, un écran (visuel ou physique) offrant une protection ; - déterminer le risque de blessure(s) lié à un danger (engin explosif improvisé, arme à feu, incendie, etc.) ; - apprécier un itinéraire de repli en s'éloignant du danger, voire en le fuyant ; - comprendre les facteurs anatomiques et les traumatismes balistiques ; - discerner les performances de ses équipements de protection balistique. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - une attention permanente est accordée à l'environnement, afin de déceler sans délai une menace ; - les actes réflexes destinés à limiter le risque de blessure(s) sont parfaitement maîtrisés ; - les équipements de protection et moyens de défense sont systématiquement présents et prêts à être utilisés ; - les règles d'emploi des appareils émetteurs-récepteurs sont maîtrisées ; - les possibilités de protection immédiate sont identifiées rapidement et pertinentes ; - la réaction est adaptée à la nature de l'agression

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			[arme(s), explosif(s) ou autres] ; - un écran visuel et/ou exempt de risque de perforation est choisi ; - un itinéraire permettant l'esquive du danger est identifié.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A22. Protection de l'armement	<p>Afin de se garder de toute velléité de vol ou d'arrachement, protéger son armement en appliquant les procédés et les techniques appropriés.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vivre avec ses armes en milieu professionnel (mise à l'étui, règles ergonomiques) ; - s'assurer de la discrétion du port de l'arme de poing ; - protéger et sécuriser son armement ; - maintenir/rétablir la distance verbale avec tout individu extérieur au dispositif ; - considérer son environnement direct ; - sauvegarder son (ses) arme(s) sur une tentative de saisie ou d'arrachement. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapte les modalités de sécurisation de l'armement ; - affiche une parfaite aisance durant son évolution en milieu professionnel ; - exécute les opérations courantes en préservant son arme de toute possibilité d'arrachement ou de saisie ; - observe l'environnement immédiat et sa périphérie en permanence ; - porte les armes à la ceinture, dans leur étui/holster ou avec leur sangle de transport ; - les protège et les sécurise (en particulier l'arme de poing) avec un dispositif de rétention/anti-arrachement ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			<ul style="list-style-type: none"> - maintient tout intervenant extérieur à distance verbale ; - fixe l'agresseur, restitue la technique de dégagement et le remet à distance verbale ; - identifie et restitue rapidement les possibilités de dégagement sur saisies du corps et de l'arme par coups d'arrêt ; - en cas de nécessité, respecte le concept de riposte graduée ; - maintient la liaison avec le chef d'élément ou son (ses) équipier(s) pour s'alerter mutuellement.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Gestion collective du dispositif de protection, sous l'autorité du chef d'équipe	<p>Pour une réaction performante face à un signal ou une agression, contribuer à la protection statique et/ou dynamique de(s) personne(s) en appliquant, à son initiative ou sur ordre, les mesures collectives préconisées.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réagir au déclenchement d'une alarme ou à une alerte ; - évaluer le contexte et les circonstances ; - identifier le rôle de chacun ; - adapter sa réaction à l'environnement ; - collaborer à l'évitement de tout mouvement de panique ; - prendre part à la mise en place des mesures de sécurité collectives (interposition, confinement, évacuation, etc.) ; - assurer, sur ordre, toute fonction d'équipier ; - aider à l'interruption, voire la neutralisation de la menace ; - procéder à l'identification d'itinéraire de repli potentiel et/ou d'une zone de protection collective ; - guider, escorter et mettre à l'abri la(les) personne(s) menacée(s) ; - concourir au maintien de la protection jusqu'à l'arrivée de secours ou de renfort ; - faire des propositions d'amélioration du dispositif au CÉPRAZH. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - distingue les différentes alarmes et alertes ; - réagit efficacement à leur déclenchement ; - évalue rapidement la situation et le contexte ; - en déduit des parades réalistes de son niveau ; - se protège sur une agression au laser, <i>Paint ball</i>, <i>Airsoft</i>, jet de projectiles ; - applique les mesures immédiates préconisées pour éviter toute aggravation ; - est en mesure de remplacer un coéquipier ; - participe activement à l'arrêt de la menace, contraint l'(les) agresseur(s) à l'éloignement voire à son interpellation ; - concourt à l'identification d'un itinéraire de repli ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			<ul style="list-style-type: none"> - prend part avec énergie au guidage de la(des) PAP vers une zone sécurisée de regroupement ; - facilite l'intervention des renforts, des secours ou des forces de l'ordre.
A4. Adaptation du dispositif à la situation	<p>Afin de garantir le niveau de protection et la capacité de riposte, concourir à l'adaptation du dispositif de protection, en limitant la gêne occasionnée.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – s'adapter au mode de vie d'une autorité et aux spécificités de chaque environnement d'intervention ; – employer les techniques professionnelles idoines et des procédures spécifiques ; – réagir à tout évènement impromptu en prévenant les situations conflictuelles ; – rester naturel, calme et efficace en toutes circonstances ; – maîtriser le cadre légal et les règles de confidentialité. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de l'environnement est patente ; - le dispositif est rapidement réaménagé au signal du CÉPRAZH ; - les situations conflictuelles sont correctement gérées ; - l'interposition ou la riposte est préparée ; - la liaison interne est conservée ; - les techniques et procédés sont connus ; - le cadre légal est respecté ; - calme et efficacité sont notoires.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A5. Analyse permanente du comportement des personnes et des foules	<p>Dans le but d'anticiper une action hostile, s'impliquer dans la réalisation d'une analyse comportementale en se tenant prêt à rendre compte et à intervenir.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquer les procédés d'analyse comportementale ; - communiquer avec le public (adapter sa communication verbale et non verbale) ; - déceler toute manœuvre dangereuse potentielle de son interlocuteur et des personnes évoluant à proximité ; - maintenir une attitude stable, posée et rassurante ; - rendre compte de toute menace ou comportement alarmant. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse rapidement les situations et en tire les parades possibles ; - détecte et prend en compte tout comportement alarmant ; - rend compte immédiatement de tout fait anormal au CÉPRAZH.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A6. Exploitation des matériels spécifiques, individuels et collectifs	<p>Afin de maintenir une capacité opérationnelle maximale, mobiliser en permanence tous les équipements spécifiques individuels et collectifs, tout en maîtrisant parfaitement leur utilisation, leur emploi et leurs effets.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – cerner les besoins ; – créer son kit individuel de premiers secours ; – contrôler les matériels et les équipements nécessaires (quantitatif, contenu, qualitatif et péremption, volume, documentation, etc.) ; – cerner son besoin de façon exhaustive ; – requérir les matériels et les équipements spécifiques manquants voire les commander. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cerne le besoin de façon exhaustive ; - a constitué un kit de premier secours adapté et dont il est porteur dès qu'il prend le service ; - collationne l'ensemble du matériel et des équipements prévus ; - les regroupe, les contrôle, les conditionne et les protège.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			contrôle des autorisations d'accès ; - vérifie le port et la validité des badges ; - respecte les conditions et limites d'emploi du magnétomètre et du portique détecteur de métaux ; - réagit sans délai et conformément à la procédure, en cas de déclenchement du système de détection ; - tient compte des spécificités de certaines situations, notamment lors des grands rassemblements et des événements à risque ; - se dissimule/agit avec discrétion ; - recherche des renseignements par la vue et l'écoute ; - assure la permanence de l'observation.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A72. Moyens et méthodes de surveillance et de contre-surveillance	<p>Afin de sécuriser la(les) PAP dans un périmètre établi, utiliser les différents moyens de surveillance et de contre-surveillance disponibles, en se tenant régulièrement informé des évolutions techniques.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – réaliser une surveillance en dissimulation ; – repérer les comportements suspects ; – apprécier les besoins dans ce domaine spécifique ; – participer à la définition du système de détection les plus adaptés en se basant sur le <i>bench marking</i> ; – demander la mise à disposition des équipements voire leur achat s'ils sont manquants ; – les exploiter efficacement ; – participer à la veille technologique. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - la surveillance en dissimulation est programmée ; - le besoin système est exprimé avec précision ; - le choix est fondé ; - la demande de mise à disposition/acquisition est formulée et argumentée ; - l'exploitation est efficace ; - la veille technologique est effective.
A73. Contre-filature	<p>Afin s'assurer que le déplacement du dispositif de protection est sécurisé, utiliser les techniques de contre-filature en les adaptant à l'environnement.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – maîtriser les techniques de filature et contre-filature ; – déceler un dispositif de filature ; – le désigner par un compte-rendu ; – exploiter efficacement les techniques : <ul style="list-style-type: none"> • à pied ; • en véhicule. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les techniques de filature et contre-filature sont connues ; - elles sont appliquées ; - elles sont changées régulièrement mais sans logique apparente.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A74. Inspection de lieux à risques	<p>Afin de garantir un lieu exempt de tout danger, l'inspecter méthodiquement en hiérarchisant et en priorisant les menaces.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser l'environnement ; - fouiller la zone d'évolution, notamment les points de passage ; - repérer/discerner tout élément potentiellement dangereux (fenêtre, véhicule, personne en attente) ; - en déduire les risques les plus manifestes ; - repérer les issues utilisables en cas d'attaque extérieure ; - appuyer la recherche et détection d'explosifs par équipe cynotechnique ou la recherche de microphones/cameras par des techniciens ; - rendre compte à son chef d'équipe. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'inspection visuelle de la zone est englobante et exhaustive ; - les dangers sont repérés et ordonnés selon leur prégnance ; - les issues d'évacuation sont identifiées ; - l'appui de(des) l'équipe(s) spécialisée(s) est assuré ; - un compte-rendu complet est transmis au CÉPRAZH.
A75. Dépoussiérage sommaire	<p>Afin d'empêcher toute fuite de données hors d'une pièce protégée, procéder à la recherche des systèmes électroniques espions par la visualisation minutieuse ou le toucher, en complétant, chaque fois que possible, par l'utilisation de matériels spécifiques adéquats.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - opérer visuellement un premier tour rapide de la pièce concernée ; - compléter par des contrôles au toucher ; - retourner les tableaux et meubles légers ; - inspecter sous les meubles inamovibles ; - repérer tout objet suspect ou inhabituel ; - déceler tout produit connecté ; - compléter par des sondages sur les objets. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifie visuellement par un coup d'œil général de la pièce ; - contrôle au toucher l'absence de micro, caméra ou autre objet inhabituel ; - déconnecte tout objet connecté ; - opère des sondages sur le reste de la pièce.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A76. Géolocalisation	<p>Afin d'être positionné avec précision dans la zone d'action, utiliser les différents moyens de géolocalisation existants, en tenant compte des contraintes liées à la zone d'action et à la dépendance aux réseaux.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – exploiter le moyen préconisé ; – prévoir un mode dégradé ; – prendre en compte les contraintes d'utilisation ou obstacles de la zone de travail. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le choix du système de géolocalisation utilisé est conforme aux consignes ; - l'utilisation est maîtrisée et donne satisfaction ; - un système est prévu en dépannage ; - les contraintes sont prises en compte.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A8. Respect du confort de la (des) PAP	<p>Afin de préserver au maximum le confort physique et moral de la(des) PAP, prendre en compte la personnalité et les besoins de celle(s)-ci en adaptant en permanence le système de protection, pour le rendre le moins contraignant possible.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – adapter le dispositif au besoin sécuritaire ; – privilégier la discrétion ; – appréhender l'environnement ; – respecter et appliquer les règles du protocole ; – expliquer la situation comme les choix de protection et rassurer la(les) PAP chaque fois que nécessaire. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le dispositif est adapté au juste besoin ; - la protection n'est pas pesante et garde ses distances ; - l'environnement est pris en compte ; - les règles du protocole sont appliquées ; - des briefings de la(des) PAP sont régulièrement organisés.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A9. Transmissions tactiques	<p>Afin d'informer régulièrement la hiérarchie, exploiter les équipements de télécommunications tout en respectant strictement les consignes reçues.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – regrouper les informations à communiquer ; – respecter le formatage des comptes rendus (initial, en cours d'action, circonstanciel, de fin de mission) en se basant sur la règle « 5W » ; – adapter la forme du message à l'outil (gestes, radio-transmission, téléphone portable ou filaire, messagerie protégée, etc.) ; – utiliser le matériel en dotation (HF, VHF, satellitaires, etc.) ; – appliquer les procédures ; – protéger les informations opérationnelles ; – se conformer aux restrictions d'emploi des télécommunications ; – maintenir la liaison au sein de l'élément, notamment en mode dégradé ; – utiliser des logiciels de bureautique, le cas échéant ; – maintenir la liaison avec le poste central de sécurité. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rend compte à sa hiérarchie de tout fait nouveau avéré ; - prépare son compte rendu en appliquant la règle des « 5W » ; - met en œuvre et utilise aisément tous les moyens de transmission dans la cellule ; - applique strictement les procédures radio ; - respecte les restrictions d'emploi des transmissions ; - maintient la liaison au sein de l'élément ; - établit un compte-rendu sur un ordinateur en exploitant les logiciels adaptés ; - travaille en mode dégradé (s'agissant notamment des moyens de communication).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A10. Communication interne et externe			
A101. Communication au sein de l'équipe	<p>Afin que chacun soit parfaitement informé de la situation, communiquer en permanence avec ses coéquipiers en partageant tout élément permettant la compréhension de l'environnement et de son évolution.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer activement au dialogue au sein de l'équipe ; - diffuser l'information à ses coéquipiers, tout en respectant la politique de confidentialité ; - retransmettre des consignes ; - adresser des comptes rendus formels au CÉPRAZH. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les informations transmises aux co-équipiers sont sélectionnées et fiables ; - l'information et/ou le renseignement sont transmis dans le respect des consignes, des délais et de la confidentialité ; - aucune rétention d'information ne transparait ; - les consignes sont retransmises dans leur intégralité et sans interprétation ; - la restitution d'information est scrupuleuse ; - l'expression orale est franche et sans détour.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A102. Gestion de conflit verbal et médiation	<p>Dans le but de pouvoir régir une situation conflictuelle, appliquer une stratégie de négociation, d'intercession et d'apaisement en se conformant à l'éthique professionnelle.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - anticiper et détecter une situation conflictuelle ; - comprendre et mesurer les enjeux du conflit ; - savoir gérer un conflit et ses conséquences ; - maintenir toute personne extérieure à distance verbale, pour préserver son armement ; - communiquer avec le public (adapter sa communication verbale et non verbale) ; - adopter une démarche positive ; - exploiter les possibilités de résolution de conflits et de médiation ; - gérer des violences verbales et des comportements agressifs ; - maintenir une attitude stable, posée et rassurante ; - réagir selon la culture de l'interlocuteur ; - utiliser des personnes « ressources » en cas de besoin ; - poursuivre l'objectif principal de la mission ; - rendre compte de la résolution du problème. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se montre calme, ferme et déterminé face à toutes les situations, même violentes ; - maintient à distance toute personne extérieure ; - contrôle son comportement et évite toute agressivité ; - en déduit les conséquences potentielles ; - se montre courtois et poli ; - agit avec intelligence pour faire descendre la pression ; - adapte sa communication verbale et non verbale ; - tient informé le CÉPRAZH.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : ACCOMPAGNER EN VÉHICULE DÉDIÉ À LA PROTECTION RAPPROCHÉE ARMÉE EN ZONE HOSTILE

La protection doit être continue, notamment lors des déplacements motorisés multiformes (en isolé, en convoi, banalisé, sous blindage, sous escorte, etc.). Les véhicules dédiés nécessitent des ÉPRAZH conducteurs formés dont la mission est d'empêcher toute intrusion et d'assurer l'intégrité physique de la(des) personnalité(s) protégée(s). Ces ÉPRAZH conducteurs, partie intégrante du dispositif de protection, veillent donc à la sécurité durant la totalité de la mission, dans et hors véhicule. « Toujours prêts et prêts à tout », ils sont en mesure d'assurer les déplacements sur court préavis, prévus ou inopinés, notamment lors d'une extraction consécutive à une agression ou un changement de programme imprévu. Leur expérience permet de déceler un quelconque élément de surveillance ou de filature et d'anticiper les risques et menaces potentielles afin de réduire à minima le temps de réaction face à tout événement inattendu. Dans ce cadre, l'ÉPRAZH conducteur contribue activement au bon déroulement de la mission, en collaboration pleine et entière avec les équipiers voire de sa propre initiative, si la mission l'exige.

<p>A1. Fouille des véhicules</p>	<p>Afin de prévenir tout acte de malveillance sur le véhicule, l'inspecter de l'extérieur vers l'intérieur en respectant rigoureusement et méthodiquement la procédure.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un contrôle visuel du véhicule de l'extérieur vers l'intérieur ; - exploiter le matériel spécifique ; - déceler tout détail anormal ; - faire prendre les mesures de sécurité en cas de suspicion ; - faire intervenir une équipe spécialisée ; - rendre compte au CÉPRAZH. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les indices éventuels sont recherchés visuellement avant de toucher le véhicule ; - les différentes parties du véhicule sont examinées si possible, à l'aide d'un <i>smartphone</i> avec perche puis visionnées ; - en cas de surveillance discontinuée, les portières sont ouvertes à distance, avec une cordelette et un grappin, en sécurité ; - l'intérieur est entièrement vérifié ; - le véhicule est ouvert, puis démarré et déplacé en sécurité ;
----------------------------------	--	---	---

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- le siège du(des) passager(s) est vérifié et éprouvé ; - le véhicule est testé au roulage ; - en cas de suspicion : <ul style="list-style-type: none"> • les mesures de protection sont prises ; • contact est pris avec l'équipe spécialisée ; - tout fait anormal est reporté au CÉPRAZH.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Préparation des véhicules	<p>Afin de garantir une réaction permanente et immédiate face à tout incident remettant en question la sécurité durant le déplacement,</p> <p>préparer le(s) véhicule(s) utilisé(s) avec des équipements adéquats en organisant le rangement et en les rendant tous aisément accessibles.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - préparer le véhicule désigné par le CÉPRAZH ; - retirer tout bagage encombrant de l'habitacle ; - disposer le kit de secours à usage collectif en position centrale ; - désactiver les airbags ; - organiser l'habitacle avec un accès facile aux chargeurs de rechange ; - placer les passagers pour permettre de réagir, voire de tirer, sans être gêné ; - vérifier la présence et le bon état de fonctionnement des différents accessoires ; - équiper le(s) véhicule(s) de sangles résistantes et de crochets pour permettre un remorquage aisé ; - équiper le véhicule de tapis anti-mines, si nécessaire ; - prévoir une réserve de carburant ; - chaque fois que possible, envisager un moyen dégradé en cas de panne pour chacun des équipements. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le(s) véhicule(s) désigné(s) est(sont) préparé(s) (berline, 4 x 4, blindé ou non) ; - le kit collectif de secours, les chargeurs de rechange et les boîtes de munitions sont présents et facilement accessibles depuis l'intérieur ; - tous les airbags qui peuvent l'être sont désactivés ; - le placement de chacun est réfléchi et satisfaisant ; - les accessoires sont tous présents et leur fonctionnement est vérifié ; - un complément de carburant en nourrice est présent ; - des sangles et des crochets sont existants et accessibles ; - des moyens dégradés adaptés sont prévus.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Embarquement et débarquement			
A31. Gestion et répartition des secteurs d'observation	<p>Afin de sécuriser les embarquements et débarquements, moments très sensibles pour la sécurité de la (des) PAP,</p> <p>apporter un soin particulier à l'observation lors de ces phases délicates en respectant à la lettre la répartition et l'affectation, à chacun, des zones et secteurs d'observation.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – connaître : <ul style="list-style-type: none"> • les secteurs d'observation ; • les cadrans horaires ; • l'évaluation des distances ; • les différents dispositifs de sécurité ; • la répartition des zones au sein de l'équipe ; – comprendre et respecter les consignes du CÉPRAZH ; – s'adapter en permanence à la situation ; – rendre compte sans délai du moindre fait nouveau. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les secteurs d'observation sont connus et pris en compte à 360° ; - l'évaluation des distances est maîtrisée ; - les différents dispositifs sont identifiés ; - les consignes du CÉPRAZH sont comprises et appliquées ; - tout fait nouveau observé est immédiatement rapporté au chef d'équipe.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A32. Gestion des ouvertures de portières	<p>Afin d'être en mesure de réagir immédiatement et de façon adaptée au moindre incident en cours d'embarquement ou de débarquement, accompagner la(les) PAP dans les séquences de montée et de descente du véhicule en accordant la plus grande attention à l'environnement et en appliquant strictement le protocole prévu.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquer les points clés d'une ouverture/fermeture de porte ; - réagir au signal de déverrouillage/ouverture de la portière ; - ouvrir la porte du véhicule de la(des) PAP au signal ; - s'assurer de la présence de la serviette/valise de protection balistique ; - respecter rigoureusement les mesures de sécurité avec l'armement ; - maintenir son attention en se tenant prêt à réagir. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le signal d'ouverture est observé et respecté ; - le protocole d'ouverture de portière est pris en compte et suivi ; - les opérations d'embarquement et de débarquement sont rapides ; - les mesures de sécurité avec l'armement sont respectées ; - la présence de serviette/valise de protection balistique est vérifiée ; - la veille est permanente ; - tout fait nouveau fait l'objet d'un CR.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Conduite d'un véhicule			
<p>A41. Application des fondamentaux</p> <p>T1. Techniques de freinage</p>	<p>Afin de conserver la parfaite maîtrise du véhicule, adapter la technique de freinage à la situation en privilégiant, chaque fois que possible, la dégressivité.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – appréhender les différents types de freinage ; – appréhender le freinage sur différents types de sols, avec ou sans système d'aide à la conduite. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les différents types de freinage sur différents types de sols sont appréhendés et maîtrisés.
<p>T2. Principes de transfert de masse</p>	<p>Afin de tirer profit du transfert de masse lors d'une manœuvre de conduite évasive, défensive ou offensive, le contrôler pour augmenter les performances du véhicule tout en maîtrisant sa stabilité et son équilibre.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – anticiper chaque fois que possible ; – restituer les savoir-faire acquis ; – accélérer avec doigté, tout en poussant les rapports en tirant parti de la puissance du véhicule. 		<ul style="list-style-type: none"> - l'attention du conducteur est permanente ; - l'anticipation est systématique ; - les savoir-faire requis sont restitués ; - l'accélération est adaptée à la situation et au véhicule (survireur ou non).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A42. Conduite de sécurité	<p>Afin de déjouer les éventuelles agressions appliquer les contre-mesures préventives en les adaptant à tout type de situation.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - varier les itinéraires chaque fois que possible ; - ne pas indiquer sa destination ; - avoir repéré les points délicats ou dangereux ; - maintenir la vitesse enclenchée quel que soit le type d'arrêt (stop, feu rouge, bouchon, etc.) ; - ne pas s'arrêter pour un accident extérieur ; - redoubler de vigilance en cas de barrage ou de ralentissement ; - en cas de doute sur un point de contrôle, le faire authentifier par le véhicule d'ouverture ou le contourner ; - chaque fois que possible, maintenir les fenêtres fermées et les portières verrouillées ; - sans stopper le convoi, remplacer un conducteur blessé. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les itinéraires sont changés régulièrement ; - la plus grande discrétion est observée ; - l'itinéraire est connu, les problèmes éventuels repérés ; - l'anticipation est privilégiée ; - l'attention est permanente ; - les portières sont verrouillées dès le départ ; - les vitres sont maintenues fermées ; - elles ne sont, normalement, pas entrouvertes : les documents, ordre de mission et laissez-passer sont plaqués sur le pare-brise pour la présentation aux points de contrôle ; - le « siège » est désigné pour remplacer le conducteur en cas de blessure en cours de déplacement.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A43. Conduite offensive	<p>Afin de réagir à une attaque en déplacement rendant le choc inévitable et en dernier ressort, après avoir tenté l'évitement, heurter le véhicule attaquant en lui faisant subir une rotation, épargnant ainsi une décélération brutale au(x) véhicule(s) de protection et à leurs passagers.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – vérifier avant le départ, le bouclage de la ceinture de la(des) PAP et le bon positionnement de son(leur) appui-tête ; – le prévenir de l'impact pour qu'il prenne la position dite « du crash » ; – foncer droit sur l'agresseur en utilisant le véhicule comme une arme ; – se tasser sur le siège, les yeux au niveau du tableau de bord ; – désobstruer un véhicule en barrage sans déclencher l'airbag du conducteur ; – si les attaquants tentent de percuter le véhicule sur le côté, anticiper le choc en frappant leur véhicule avec le pare-chocs avant, puis les éviter ; – si les attaquants sont devant : <ul style="list-style-type: none"> • frapper l'arrière de leur véhicule avec le pare-chocs avant, en adoptant une vitesse supérieure à la leur, ou • percuter leur roue arrière, freiner immédiatement et passer sur le côté ; – en cas de tirs, serpenter pour empêcher la visée ; – rompre le contact visuel le plus rapidement possible en s'adaptant à la position des éventuels tireurs ; – quitter le véhicule et mettre la(les) PAP à couvert si le trafic ou un obstacle empêche une sortie rapide de la zone. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les ceintures de tous les passagers sont bouclées, notamment celle de la(des) PAP ; - les appui-têtes sont en place et bien réglés ; - le conducteur prévient de l'imminence du choc ; - la vitesse est adaptée ; - la percussion ciblée permet d'éviter le choc frontal ; - si deux véhicules bloquent la route, le choc a lieu au milieu des deux, à l'avant, à l'arrière ou sur leurs roues ; - la rupture du contact est faite en prenant une route transversale ; - la(les) PAP est(sont) évacuée(s) si nécessaire.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A44. Conduite défensive	<p>Afin de parer un impact frontal ou latéral, en mouvement ou à l'arrêt, opérer une manœuvre d'évitement ou de protection par un crochet (ou « ciseau »).</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – alerter les passagers, si possible ; – dans le cas d'une conduite évasive liée à une poursuite, prendre les virages à la corde ; – sinon, laisser la voiture ouvreuse bloquer le véhicule et son secteur de tir ; – en cas d'escorte moto, laisser celle-ci prendre le véhicule à partie pour empêcher la sortie des passagers ; – freiner avec le frein de parking ; – relâcher puis braquer à gauche ou à droite ; – passer devant ou derrière le véhicule assaillant, selon la place disponible ; – évacuer la zone au plus vite. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les passagers sont avertis de la manœuvre à venir ; - pour le crochet/ciseau : <ul style="list-style-type: none"> • le frein à main est utilisé puis relâché ; • un braquage (à gauche ou à droite) suit, pour éviter l'obstacle ; - en cas de conduite évasive, le virage est pris à la corde par dérapage contrôlé ; - le flanc exposé du véhicule VIP est protégé par un des véhicules de sécurité ; - en cas d'évitement simple, la réaction des autres équipiers est facilitée, si possible ; - le freinage au frein de parking est contrôlé ; - l'évitement est réalisé et maîtrisé ; - la zone est évacuée sans délai.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A45. Conduite sur terrains variés	<p>Afin de se déplacer aisément en terrain varié [boue, sable, rocailles, chemins escarpés, franchissement d'obstacles en tous genres (montées, descentes à pic, dévers, bourbiers, bosses, etc.), de trous, gués et passages délicats, etc.]</p> <p>utiliser au mieux les capacités du véhicule,</p> <p>pour affronter des conditions d'adhérence précaires, des dénivelés conséquents ou les terrains difficiles.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter la vitesse au terrain, à la visibilité, aux risques et au confort ; - éviter les transferts de charge inopinés en prenant des virages doux, à courbe allongée ; - proscrire les changements brusques de direction et les accélérations brutales ; - aborder les zones avec le meilleur couple ; - éviter les sous-régime pour éviter l'immobilisation ; - sur du sable ou sur un sol caillouteux, réduire la pression des pneus pour améliorer l'adhérence et permettre à la bande de roulement d'épouser le relief ; - vérifier la pression des pneus plusieurs fois dans la journée car la chaleur la fait augmenter ; - regarder loin devant pour déceler un changement de sens du vent ou de couleur du sol, souvent synonyme de changement de consistance ; - ne s'arrêter que sur du sable ferme ; - en cas de sortie de la piste, utiliser un système de géolocalisation électronique voire le compas ou la technique de la montre pour indiquer la direction du nord. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les ceintures de sécurité sont utilisées par tous ; - la vitesse est adaptée au terrain et à la visibilité ; - la vitesse de rotation du moteur est maintenue, en moyenne, entre 2500 et 3000 tr/mn ; - le sous-régime est proscrire pour éviter d'avoir à rétrograder en urgence ; - la pression des pneus est adaptée au terrain et vérifiée régulièrement ; - de nuit, la distance entre les véhicules est adaptée selon la visibilité ; - les changements de sol sont anticipés par l'observation ; - l'arrêt est précédé d'une vérification de la portance du sol ; - les moyens de navigation hors-piste sont connus et utilisés.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A46. Conduite en cortège/convoi	<p>Afin de maximiser la sécurité de la (des) PAP, prendre place dans un convoi en respectant l'ordre établi (conducteur d'autorité, ouvreuse, suiveuse, etc.) et les consignes du CÉPRAZH.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – préparer le véhicule ; – exercer la fonction assignée (conducteur, PI ou PR) ; – respecter la position assignée dans le convoi et le plan durant tout le déplacement ; – interdire à un véhicule étranger de s'immiscer dans le convoi ; – anticiper les freinages simultanés ; – maîtriser le véhicule à vive allure dans le cortège ; – dominer les inter-distances même à rythme soutenu ; – rendre compte de tout incident et de tout fait nouveau ou imprévu. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la préparation est minutieuse ; - le plan de déplacement et les consignes sont intégrés ; - la fonction et la place sont conformes durant tout le déplacement ; - l'anticipation des freinages, changements, etc. est efficace ; - tout essai de pénétration dans le convoi par un véhicule extérieur est dissuadé voire empêché ; - les distances et les allures sont respectées et adaptées selon la visibilité ; - tout incident fait l'objet d'un CR à l'ÉPRAZH.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A47. Réaction à la menace moto	<p>Afin de parer à toute attaque provenant d'une moto, observer en permanence à 360° en se tenant prêt à réagir pour la serrer sur le côté, voire la déstabiliser.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – utiliser ses rétroviseurs ; – demander l'appui de l'équipier chef de bord avec son rétroviseur dédié ; – intimer fermement au motard de prendre ses distances ; – converser avec lui au moindre changement ou détail influant sur la sécurité ; – opérer un freinage ou un écart pour éviter un tir ou déstabiliser la moto qui deviendrait menaçante ; – aller au choc, si nécessaire, pour provoquer sa chute ; – dégager la zone au plus vite. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les rétroviseurs sont utilisés en permanence par le conducteur ; - les échanges sont réguliers avec le co-equipier ; - toute action menaçante est perçue et fait l'objet d'une réaction immédiate et adaptée ; - le motard est sommé de dégager les abords ; - le choc est provoqué en cas de besoin ; - la sortie de zone est rapide ; - le déplacement se poursuit après disparition de la menace.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A48. Couverture de l'équipe	<p>Afin de permettre le bon déroulement des actions de protection en déplacement véhiculé, assurer la couverture de l'équipe sur ordre ou à l'initiative, en se tenant prêt à s'interposer face à une agression.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – surveiller en permanence un secteur privilégié déterminé au préalable (avant, arrière, côté droit, côté gauche, au loin, etc.) ; – anticiper et détecter toute manœuvre dangereuse potentielle ; – informer immédiatement le co-équipier et le CÉPRAZH ; – étudier rapidement une parade adaptée ; – engager cette parade sur ordre ou à son initiative ; – vérifier l'intégrité de l'équipe après parade ; – si nécessaire, s'interposer entre l'agresseur et les équipiers ; – reprendre la progression ou rejoindre le convoi, après règlement de l'incident. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les secteurs d'observation sont pris à 360° ; - l'analyse des situations est rapide ; - les parades possibles sont définies ; - toute manœuvre extérieure dangereuse est détectée ; - le dialogue est permanent, y compris par radio ; - la réaction est prompte et adaptée ; - le cadre législatif est respecté.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A5. Reconnaissance d'axe			
A51. Respect de l'itinéraire à emprunter par le convoi	<p>Afin de garantir un déplacement sécurisé et suivi, s'approprier l'itinéraire imposé en étudiant la cartographie et les contraintes (rétrécissements, ponts, tunnels, état de la route, etc.), tout en tenant compte de toute information récente.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – étudier un itinéraire en utilisant les applications électroniques de cartographie disponibles ; – identifier les points sensibles et les zones dangereuses ; – si possible, opérer des reconnaissances préalables dans des conditions et à des heures différentes ; – déterminer l'itinéraire le plus sûr, pas forcément le plus rapide ; – prendre en compte les consignes du CÉPRAZH, notamment sur les variantements en cas d'incident ; – préparer des fiches d'itinéraire(s) ; – suivre les indications de l'application ; – prévoir un moyen dégradé de cartographie. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'étude de l'itinéraire est méthodique et complète ; - elle tient compte des conditions météorologiques (saison des pluies, période d'enneigement, etc.) ; - les points particuliers (zones dangereuses, zones de refuge, etc.) sont identifiés ; - les informations du chef d'équipe sont prises en compte ; - les variantements sont satisfaits ; - une cartographie papier est prévue
A52. Recueil des informations	<p>Afin de connaître avec précision la situation dans les zones traversées par les axes déterminés, recueillir toutes les informations disponibles permettant d'anticiper les évolutions à venir et les dangers encourus sur les points particuliers déterminés.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – suivre les informations en provenance d'entités partenaires ou disponibles au travers des sources ouvertes ; 		<ul style="list-style-type: none"> - les vecteurs, les sources et les supports d'information sont identifiés et sélectionnés et leur exploitation est maîtrisée ; - la méthodologie de recherche de l'information et de sa diffusion est dominée ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - concourir à l'entretien d'un réseau de contacts locaux susceptibles d'alerter l'équipe en amont, de l'apparition de situations évolutives à risque ; - participer activement à l'analyse de l'environnement. 		<ul style="list-style-type: none"> - le candidat communique et dialogue avec propos sur toutes sortes de sujets ; - les limites légales des investigations sont appréhendées.
A53. Établissement d'un dossier	<p>Afin de disposer d'un recueil de la globalité des informations nécessaires à l'accomplissement de la mission</p> <p>intégrer des données circonstanciées dans un dossier idoine avec méthode, précision et en assurant leur mise à jour.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - actualiser des informations initiales sur la situation locale et sur la(les) PAP ; - exploiter des informations récentes en les ordonnant et en les hiérarchisant ; - les intégrer au dossier de protection selon la trame imposée ; - si nécessaire, exprimer des demandes complémentaires. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les informations initiales sur les tracés, fiches, etc. sont actualisées ; - les informations récentes sont regroupées ; - les traces GPS et <i>waypoints</i> sont archivés ; - elles sont hiérarchisées ; - le dossier est constitué selon le modèle idoine ; - des demandes d'information complémentaire sont formulées, si nécessaire.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A6. Renseignement lors des déplacements	<p>Afin d'alimenter la base de données situationnelle sur une zone, un itinéraire, un point particulier, etc.</p> <p>observer et retenir le maximum d'informations lors des déplacements en vue de leur exploitation future pour une connaissance accrue de la situation.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – prendre en compte le type de données à obtenir ; – lister les priorités dans le domaine selon les consignes du CÉPRAZH ; – répertorier les <i>waypoints</i> via des logiciels dédiés ; – analyser ultérieurement les informations obtenues et les synthétiser. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le type de données à rechercher est connu ; - les priorités sont identifiées ; - les relevés d'itinéraire commentés sont archivés ; - les informations sont regroupées et synthétisées.
A7. Évacuation par dispositif embarqué	<p>Afin de garantir l'intégrité de la(des) PAP,</p> <p>la(les) soustraire immédiatement à toute agression en l'(les) évacuant par un itinéraire d'extraction déterminé en amont.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – maîtriser les capacités du véhicule ; – rechercher systématiquement, en tout temps et en tout lieu, des positions protégées et des itinéraires d'évacuation ; – maintenir son attention en permanence, en se tenant prêt à réagir ; – évacuer la(les) PAP au signal du CÉPRAZH, de l'équipier de protection immédiate ou de sa propre initiative ; – selon la position occupée, faire écran de son corps durant l'opération ; – appuyer l'opération d'évacuation par l'observation et, si nécessaire par le feu ; – embarquer et quitter les lieux au signal ou après convention préalable. 		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 4 : RÉAGIR À UN ÉVÈNEMENT PARTICULIER EN ZONE HOSTILE

La protection physique consiste à préserver l'intégrité d'une (ou plusieurs) personne(s) en s'adaptant à son (leur) profil et aux situations les plus diverses. Pour cela, l'ÉPRAZH doit impérativement maîtriser l'ensemble des tâches liées à la protection rapprochée telles que l'accompagnement, l'escorte, la gestion de la foule et des situations conflictuelles, le secourisme d'urgence, etc. mais également la réaction immédiate à toute menace, tout en étant en mesure de réaliser une extraction de la zone dangereuse dans les plus brefs délais. Toutes ces compétences sont acquises au cours d'une formation longue, ardue et spécifique. La réponse face à un évènement particulier est un domaine d'autant plus vaste que les menaces sont multiformes. Toute apparition de menace nécessite une réaction voire une riposte précise et méthodique, coordonnée avec les co-équipiers, graduellement proportionnelle à l'agression et dans le respect de la réglementation relative à l'activité professionnelles et des Lois locales. Ces actions nécessitent des moyens bien supérieurs à ceux communément utilisés sur le territoire national, incluant notamment des véhicules pare-balles voire blindés et un armement qui ne peut se limiter aux seules armes non létales de catégories D ou létales de catégorie B.

A1. Gestion des risques

A11. Prévention des menaces terroristes	<p>Dans le but de déterminer avec précision sa nature, identifier une menace terroriste, en vue d'une réaction immédiate et de l'adoption des réflexes appropriés.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer/discerner toute personne potentiellement dangereuse en analysant son comportement ; - identifier son équipement et les niveaux de risque associés ; - analyser l'environnement en prenant en compte les nouvelles menaces technologiques (drones, cyberterrorisme, etc.) ; - mettre en confinement et/ou évacuer en cas d'attaque intérieure ; - sécuriser les lieux en cas de découverte d'objet(s) potentiellement dangereux en évitant les mouvements de panique ; - alerter et renseigner les forces de sécurité/de l'ordre ; - retenir une personne dans des conditions légales, avant mise à disposition des forces de police ; 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demeure vigilant en permanence ; - repère les personnes au comportement atypique ou suspect ; - identifie les différentes ressources utilisées par les terroristes (armes de tous types, explosifs, EEI, etc.) ; - réagit de façon adaptée graduée et raisonnée ; - considère les modes opératoires terroristes dans le déroulement de ses missions (attaque
--	---	---	---

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> – prendre les mesures conservatoires pour la préservation des preuves juridiques et indices (gel des lieux). 		informatique, attentat suicide, jet de grenade en zone à forte concentration de population, prise d'otages, EEI, etc.) ; <ul style="list-style-type: none"> - met en confinement et/ou fait évacuer en cas d'attaque intérieure ; - prend les mesures conservatoires et « gèle » les lieux en préservant les indices, autant que faire se peut.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A12. Prévention de la malveillance	<p>Afin d'éviter la mise en péril de la quiétude et la sécurité de la(des) PAP, prévenir tout acte de malveillance en prenant au plus tôt les mesures adéquates.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler les accès ; - activer le système anti-intrusion et l'utiliser ; - vérifier la présence des moyens pour combattre un incendie ; - protéger les accès par tous les moyens disponibles ; - prévenir tout acte préjudiciable ; - contrôler l'état des ouvrants d'un bâtiment en y vérifiant la présence humaine ; - si possible, sensibiliser les forces de polices aux installations en place ; - réaliser une évaluation, formelle ou non, des failles potentielles pour mettre en place un plan d'action et de prévention adapté. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les contrôles d'accès sont en place en amont, au plus tard à l'arrivée de la (des) PAP ; - le système anti-intrusion est présent et actif ; - les rondes sont régulières et efficaces ; - des extincteurs adaptés sont présents ; - les forces de l'ordre ont été contactées et sont joignables via des canaux différents ; - un audit préalable, ou tout au moins une vérification, a été réalisé ; - le plan d'action est en place et connu de l'ÉPRAZH.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>A13. Intervention sur menace EEI</p>	<p>Afin de prendre les mesures de protection immédiate, intervenir sur une menace d'Engin Explosif Improvisé (EEI) en appliquant les procédures, dans le respect des fiches d'intervention.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réagir à une menace d'EEI : <ul style="list-style-type: none"> • SBIED (attentat suicide à l'explosif par kamikaze humain) ; • SVBIED (attentat suicide avec un véhicule piégé à l'explosif) ; - réagir et rendre compte à la découverte d'un objet suspect ; - appliquer la règle des « 5C » (Confirmer, Communiquer, se mettre à Couvert, Cordon de sécurité, Contrôler la zone) ; - maîtriser le balisage de zone et le principe du bouclage hermétique ; - appliquer les procédures d'alerte (forces de l'ordre et secours) ; - se coordonner avec les forces de l'ordre, de secours voire de renforcement ; - préparer leur arrivée. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réagit à une menace d'engin explosif improvisé ; - rend compte à la découverte d'un colis ou d'un objet suspect ; - maîtrise et applique la règle des « 5C » ; - applique le principe de bouclage et de balisage de zone ; - maîtrise les procédures d'alerte, de coordination, d'accueil des forces de l'ordre et de renforcement ; - identifie les rôles des différents acteurs ; - anticipe le recueil des informations par les forces de l'ordre ; - les assiste après avoir rendu compte.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Interposition physique et défense			
A21. Interposition physique	<p>Dans le but de réagir avec efficacité au profit de la (des) PAP, s'interposer face à un danger ou à une agression en se fondant sur les techniques (opérationnelles et/ou rapprochées d'actions défensives) de mise en sécurité immédiate.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquer les actes réflexes ; - connaître les caractéristiques et effets balistiques des munitions de petits calibres (niveaux de résistance aux impacts des matériaux) ; - assurer la protection physique d'une personne en tous lieux, au sein de différents dispositifs de sécurisation ; - adapter le langage corporel au niveau d'intensité de la menace ; - utiliser les équipements de protection adaptés à la situation (gants, protections auriculaires, BDT, BDTP, gilet pare-balles, lunettes pare-éclats, etc.) ; - utiliser les générateurs d'aérosols, incapacitants ou lacrymogènes, relevant de la catégorie D ou B ; - identifier, dans l'environnement immédiat, un écran (visuel ou physique) offrant une protection ; - identifier le risque de blessure(s) lié à un danger potentiel ; - prévoir un itinéraire de repli ; - éloigner la(les) PAP du danger ; - connaître les facteurs anatomiques et les traumatismes balistiques ; - posséder les performances de ses équipements de protection balistique. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prête une attention permanente à l'environnement, afin de détecter sans délai une menace ; - maîtrise parfaitement les actes réflexes destinés à limiter le risque de blessure(s) ; - est systématiquement en possession de ses équipements de protection et prêt à les revêtir ; - identifie les possibilités de protection immédiate et fait un choix pertinent et rapide ; - adapte sa réaction à la nature de l'agression [arme(s), explosif(s) ou autres] ; - choisit un écran exempt de risque de perforation ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- identifie un itinéraire permettant l'esquive du danger.
A22. Action défensive	<p>Dans le but de maintenir efficacement son intégrité et celle de la(des) PAP, réagir instantanément à une agression en adaptant la réplique au niveau de la menace.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler son stress ; - analyser son environnement et apprécier les distances ; - identifier les moyens à employer en fonction de la situation, de l'environnement, de la menace et de la distance ; - se placer judicieusement au sein du dispositif ; - effectuer si possible, à mains nues, les techniques de garde et de déplacements, de frappe, de désarmement et de contrôle ; - utiliser les principes de la riposte graduée et de légitime défense dans l'utilisation des armes non létales ; - étudier une possibilité de riposte armée ou non (risque de perforation, manqué, ricochets) ; - se conformer aux ordres de son chef d'élément ; - prévenir à tout prix des effets collatéraux ; - rendre compte des actions défensives et de la situation au CÉPRAZH. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - applique les consignes liées au self contrôle face au stress ; - analyse l'environnement et précise rapidement la menace (actuelle, imminente et réelle) ; - se place de façon adéquate par rapport aux autres équipiers et au public ; - maîtrise les techniques de maintien à distance, de gestion du rapprochement, de mise au sol, de contrôle au sol et d'entrave à main nue, avec tonfa ou matraque ; - cherche une protection et sort de l'axe de tir de(s) l'agresseur(s) ; - applique la procédure de liaison et d'appui mutuel au sein de l'ÉPRAZH.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A23. Déclenchement d'un tir de riposte	<p>Dans le but de réagir graduellement et de façon actuelle à une attaque, riposter avec une double dotation, en déterminant l'arme adéquate à employer selon la situation, l'environnement, la menace, la distance, etc.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler son stress ; - appliquer les cinq principes fondamentaux du tir ; - respecter la chronologie du tir en sept temps ; - respecter les quatre règles élémentaires de sécurité ; - identifier les armes des agresseurs et leurs caractéristiques ; - se conformer aux ordres/consignes de tir de son chef d'élément ; - utiliser ses armes dans le respect du cadre légal et de la légitime défense ; - appliquer un tir de riposte, de jour comme de nuit, à pied ou en véhicule ; - effectuer une transition d'arme des moyens de défense intermédiaires à l'arme de poing voire d'épaule ; - réagir sur un incident de tir, à distance et au contact ; - maintenir la communication au sein de l'équipe lors des actions de feu ; - appuyer ou couvrir ses coéquipiers ; - prendre les mesures conservatoires suite à l'ouverture du feu ; - rendre compte de l'utilisation de son arme et de la situation au CÉPRAZH. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - applique les consignes liées au self contrôle face au stress ; - suit la chronologie du tir en sept temps ; - respecte les quatre règles élémentaires de sécurité - précise rapidement la menace (actuelle, imminente et réelle) ; - se place de façon adéquate pour le tir, par rapport aux autres équipiers et au public ; - applique la réglementation dans la riposte graduée et la légitime défense ; - selon le territoire, connaît le cadre juridique de tout ce qui concerne l'armement de catégorie A2 ; - réagit immédiatement en cas d'incident de tir ; - demeure en liaison avec ses coéquipiers ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			<ul style="list-style-type: none"> - adapte les types de tirs à la situation ; - applique la procédure de liaison et d'appui mutuel au sein de l'ÉPRAZH ; - adapte les types de tirs à la situation ; - réalise des tirs efficaces, en conditions diurnes comme nocturnes ; - rend rapidement compte au CÉPRAZH du déclenchement du tir et des suites données.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Mise en sûreté (évacuation) de la(des) PAP	<p>Afin de la soustraire à la menace présente et immédiate, évacuer la(les) personne(s) à protéger (PAP) en participant à sa (leur) dissimulation aux vues et aux coups, à l'aide de tous les moyens à disposition.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> Selon le poste occupé au sein de l'ÉPRAZH :</p> <p>1. pour la protection rapprochée (PR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – adapter sa réaction au lieu, aux horaires, à l'agression (nature et type de la menace, volume, urgence de la situation, etc.) ; – interrompre, voire neutraliser l'action agressive ; – si possible, faire fuir et au minimum, restreindre la progression de l'agresseur ; – appuyer l'évacuation par le feu. <p>2. pour la protection immédiate (PI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – faire réduire la silhouette en se penchant vers l'avant ; – déplier la serviette/valise de protection antibalistique ; – gagner un abri, même sommaire ; – identifier un itinéraire de repli ; – si la décision de déplacement est prise, diriger la(les) PAP vers une zone en toute sécurité ; – selon le cas, embarquer au plus vite dans le véhicule à proximité ; – évacuer à vive allure avec l'appui des co-équipiers ; <p>3. pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> – maintenir la(les) PAP vers une zone sûre, en attendant les forces en renfort, voire les forces de l'ordre. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <p>1. affecté à la PR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réagit rapidement et de façon adaptée ; • tente de faire cesser l'agression ; • appuie l'évacuation avec l'arme la plus adaptée ; <p>2. affecté à la PI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'efface en couvrant la PAP ; • déploie la serviette/valise antibalistique pour une meilleure protection ; • se met à couvert ; • repère un itinéraire de repli ; • guide la(les) PAP à l'abri ; • la fait embarquer dans le véhicule ; • la protège, si nécessaire, de son corps pendant l'évacuation.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Gestion du stress généré	<p>Dans le but de maintenir l'enjeu opérationnel face à des situations sensibles,</p> <p>anticiper et surmonter son stress,</p> <p>tout en conduisant les missions avec l'armement de service.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler ses émotions ; - repérer les signes avant-coureurs du stress et ses causes ; - comprendre le processus ; - identifier son point d'équilibre ; - tester et évaluer sa propre résistance au stress ; - identifier les outils efficaces et adaptés à sa personnalité, à ses modes de fonctionnement et au contexte pour atténuer le stress ; - comprendre l'influence de ses sensations sur sa prise de décision ; - maîtriser ses prises de décision et l'emploi de son armement en situation de stress. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifie et prend en compte tout stress normal ou dépassé ; - mobilise au mieux ses ressources physiques et psychologiques selon les situations avec et sans armement ; - évalue son stress et le maîtrise en adaptant sa technique personnelle de respiration, de relaxation ou de tout autre palliatif ; - poursuit la mission ; - au retour de mission ou en fin de journée, applique le principe de récupération physique et mentale ; - aborde positivement les contacts avec le public tout en manœuvrant avec son armement ; - participe à réduire le stress collectif en développant la communication et la

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			synergie au sein de l'équipe ; - est conscient de l'effet de ses émotions sur ses décisions et l'emploi d'armement.
A5. Prévention du risque post-traumatique	<p>Face à un événement majeur fortement déstabilisant, se prémunir contre le syndrome post-traumatique en mobilisant au mieux ses ressources physiques, psychologiques, comportementales et cognitives.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appréhender l'Etat de Stress Post-Traumatique (ESPT) ; - repérer les symptômes ; - réguler ses émotions dans un contexte de stress, grâce aux méthodes d'optimisation des ressources personnelles ; - identifier les facteurs de protection de l'ESPT et les développer (proactivité) ; - développer les attitudes émotionnelles et communicationnelles à adopter suite à un événement potentiellement traumatisant ; - appliquer et faire appliquer, au sein de son équipe, l'écoute, l'empathie et le soutien ; - consulter un médecin dès lors que son propre équilibre psychologique se dégrade. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaît les caractéristiques de l'ESPT et ses symptômes ; - connaît et utilise les méthodes d'optimisation permettant de faire face aux situations d'urgence et de stress ; - se montre proactif en recherchant des parades personnalisées au stress professionnel ; - identifie les signes de stress majeur, chez lui comme chez ses coéquipiers ; - communique en permanence avec ses pairs, en se soutenant mutuellement ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- a intégré la nécessité de consulter en cas d'instabilité psychologique liée à l'exercice de la profession et de l'emploi des armes.
A6. Compte-rendu de l'évènement aux autorités	<p>Afin de tenir informé en temps réel toutes les parties prenantes, leur rendre compte de l'utilisation de l'(des) arme(s) et de la situation en appliquant les mesures conservatoires et en portant assistance aux victimes.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un périmètre de sécurité adapté ; - assister les victimes ; - prendre contact avec les autorités compétentes sur la zone concernée ; - préserver les traces et indices ; - mettre en place les mesures de sécurité (confinement, évacuation, interposition, etc.) ; - sécuriser la zone ; - rechercher les éventuels témoins et les garder à disposition ; - se mettre à la disposition des autorités après avoir reconduit la(les) PAP en lieu sûr. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - l'assistance aux victimes est réalisée ; - les autorités sont contactées et informées de la situation ; - les indices sont préservés ; - la zone d'action est sécurisée et son accès est interdit ; - les mesures de sécurité (confinement, interposition, évacuation, mise en lieu sûr), sont parfaitement et rapidement appliquées ; - les mesures prises sont exposées aux autorités.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A7. Accueil des forces de l'ordre	<p>Afin de faciliter l'intervention des forces de l'ordre, organiser leur accueil en balisant l'itinéraire, puis en prévoyant la mise à disposition d'une aire adaptée au débarquement, en toute sécurité.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – être en liaison radio ou téléphonique avec les forces de l'ordre ; – placer un élément de guet, si possible extérieur à l'équipe PR, destiné à : <ul style="list-style-type: none"> • alerter de leur arrivée ; • leur indiquer sa présence ; • leur montrer le lieu à rejoindre ; – rechercher un lieu sécurisé et propice au débarquement ; – repérer le chef d'élément ; – le briefer rapidement sur la situation en lui présentant preuves et indices ; – coopérer avec lui autant que possible. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les coordonnées des forces de l'ordre sont connues ; - la liaison est établie avec l'élément d'intervention ; - un élément de guet est rapidement mis en place ; - il reçoit des consignes claires ; - le lieu de débarquement est sécurisé et proche du lieu d'intervention ; - le briefing du chef d'élément est rapide, adapté et argumenté ; - la collaboration est patente.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A8. Justification légale de son intervention	<p>Dans le cadre d'un traitement judiciaire consécutif à l'usage des armes, justifier son action au regard du principe de « stricte proportionnalité et d'absolue nécessité d'usage de la force » en détaillant l'agression préalable et la riposte dans leur cadre espace-temps.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - synthétiser les faits ; - recueillir toute information utile ; - rendre compte au CÉPRAZH tout au long du processus ; - regrouper toute la documentation nécessaire à l'exercice du métier ; - se mettre à la disposition des enquêteurs ; - répondre avec clarté et justesse aux questions. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'action menée durant l'intervention est présentée au CÉPRAZH de manière méthodique et exhaustive ; - les indices et informations recueillis sont protégés et présentés à la demande ; - la documentation (carte pro, carnet de tir, autorisation de détention, etc.) est remise complète et à jour ; - les informations sont présentées clairement durant l'audition par les forces de l'ordre ; - le CÉPRAZH est tenu informé au fur et à mesure des auditions de chacun ; - aucun élément, même compromettant, n'est dissimulé.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 5 : APPORTER LES PREMIERS SECOURS À UNE (OU PLUSIEURS) VICTIME(S) EN ZONE HOSTILE

Quelle que soit le contexte, l'ÉPRAZH doit apprécier correctement la situation et ses compétences lui permettent de réaliser les gestes de premiers secours de manière appropriée. Il doit avoir immédiatement les bons réflexes face à toute personne en danger. Premier maillon de la chaîne des secours, il augmente ainsi les chances de sauver la (les) vie(s) et de rendre encore plus efficace l'intervention des secours.

Il n'administre pas de médicament et ne peut opérer aucun geste invasif, dès lors qu'il intervient sur le territoire national.

Hors du territoire national, en situation d'exception et d'isolement nécessitant les soins immédiats sur un blessé, il est techniquement en mesure de réaliser des gestes de sauvetage puis un suivi, en attente d'évacuation et/ou d'une prise en charge médicale.

A1. Préparation de la mission			
A11. Évaluation de la situation	<p>Afin de définir la portée générale de la demande, apprécier les actions préventives en rapport avec le lieu d'exécution et l'environnement en déterminant les éléments constitutifs dans le cadre espace/temps et les équipements nécessaires à utiliser.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - établir une cartographie des risques liés aux différentes contraintes (situation, environnement, etc.) ; - observer le contexte de la mise en place du secours d'urgence ; - spécifier les actions de prévention à l'encontre des périls encourus ; - définir les équipements nécessaires ; - répertorier les réglementations et coutumes locales ; - déterminer une filière d'évacuation d'urgence. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le candidat identifie les difficultés en amont ; - l'étude de la mission est effective ; - les recommandations de l'ILCOR sont respectées ; - les coutumes et réglementations locales sont répertoriées ; - une filière d'évacuation d'urgence est déterminée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A12. Analyse de la demande	<p>Afin d'être en mesure d'exécuter le mandat, contribuer à l'analyse de la demande dans le cadre espace-temps de la mission, en caractérisant la situation et en exploitant les informations disponibles.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser les besoins et les contraintes ; - lister les risques et les limites ; - déterminer le cadre d'intervention ; - résumer et exprimer les différents besoins issus de l'analyse. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - la perception de la mission dans son cadre espace-temps est maîtrisée ; - l'analyse de la demande est cohérente ; - les besoins sont exprimés.
A13. Maintien et actualisation des compétences	<p>Pour ne pas obérer les capacités d'intervention, actualiser ses compétences, en formulant, si nécessaire, une demande de recyclage.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - cerner les compétences spécifiques en secours selon le milieu d'intervention (désert, montagne, forêt, etc.) ; - exprimer les besoins d'actualisation des compétences. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les besoins en compétences spécifiques sont cernés ; - la demande d'actualisation des compétences est exprimée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A14. Mobilisation des ressources	<p>Afin de garantir la disponibilité du matériel</p> <p>préparer les équipements</p> <p>en synergie avec les parties prenantes.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier ses besoins et constituer son kit individuel de premiers secours ; - percevoir les matériels et les équipements nécessaires ; - vérifier l'équipement de son véhicule en matériel de secours ; - contrôler la conformité des perceptions (contenu, qualitatif, volume, documentation, etc.). 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le candidat est porteur de son carnet de primo intervenant ; - les matériels et équipements définis préalablement sont perçus ; - la conformité (contenu, qualitatif, volume, documentation, etc.) est vérifiée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Gestion d'une situation avec victime(s)			
A21. Protection	<p>Afin de protéger à la fois l'intervenant et la (les) victime(s), participer à la sécurisation de la scène pour se prémunir de tout danger.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser la notion de « primo-intervenant » ; - se protéger et protéger les autres, notamment en milieu non sécurisé (tirs, explosions, etc.) et en cas d'accident routier ; - maîtriser et pratiquer les méthodes internationales d'extraction et de soins sous le feu (<i>Care Under Fire – CUF</i>) et de soins à l'abri de la menace (<i>Tactical Field Care-TFC</i>) ; - identifier le(s) danger(s) et réagir en conséquence ; - désigner les personnes qui pourraient être menacées en les éloignant ; - si nécessaire, réaliser une extraction et un changement de véhicule jusqu'en zone sécurisée. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise parfaitement la notion de « primo-intervenant » ; - applique la méthode « SAFE » (gestes à effectuer avant de s'occuper de la victime) ; - se protège ; - éteint le feu avec l'extincteur adéquat ; - protège la (les) victime(s) en utilisant, éventuellement, des méthodes d'extraction ; - évalue l'environnement après une approche prudente ; - détermine les dangers ; - identifie les personnes qui pourraient être menacées et les éloigne, en changeant de véhicule, si nécessaire.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A22. Évaluation	<p>Face à une (des) victime(s), réaliser un bilan circonstanciel d'urgence vitale et lésionnel, en vue de déceler les périls potentiels.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – apprécier la situation administrative, les principes, les règles, le code de conduite, la diversité culturelle, les us, etc. ; – définir, prioriser et trier (cas de victimes multiples) ; – établir le bilan circonstanciel ; – identifier les différentes victimes et blessures rencontrées ; – élaborer un bilan vital et lésionnel. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécie la situation administrative et les coutumes locales ; - établit les différents bilans avec efficacité ; - identifie les différentes victimes et blessures rencontrées ; - recherche les détresses vitales ; - définit l'urgence et priorise, en cas de victimes multiples (méthode START) ; - est précis et concret ; - sous stress, reste calme et méthodique.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A23. Alerte précoce	<p>Afin de permettre le règlement fonctionnel, alerter au plus tôt par un compte rendu exhaustif, tout en se préparant à répondre aux éventuelles questions complémentaires.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – établir et transmettre un compte-rendu ; – discriminer les informations pour répondre aux interrogations et aux attentes ; – mettre en œuvre les procédures d'alerte des forces de l'ordre et de secours. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fait preuve d'esprit de synthèse ; - respecte le canevas de compte-rendu ; - établit un CR complet, clair et précis (secours, hiérarchie, etc.) ; - envoie une information complète et précise ; - assure une bonne prise en compte des éléments extérieurs.
A24. Réalisation des gestes de sauvetage	<p>Pour porter assistance à la (aux) personne(s) en situation de détresse physique ou mentale, effectuer les gestes de sauvetage dictés par la nature et la gravité, en assurant la recherche des fonctions vitales de la (des) victime(s).</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – apporter les premiers soins dans un véhicule ; – vérifier les signaux de détresse vitale ; – identifier la (les) blessure(s), le(s) malaise(s) et le(s) traumatisme(s) ; – réaliser sans délai les gestes de sauvetage appropriés selon la méthode de prise en charge « MARCHE » ; – si nécessaire, extraire le (ou les) blessé(s) du véhicule avec ou sans plan dur ; – si plusieurs blessés, les déplacer jusqu'au point de regroupement défini ; – à défaut, en définir un. 	<p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise les procédures et recommandations de l'ILCOR ; - applique avec rigueur la méthode de prise en charge MARCHE ; - vérifie les signaux de détresse vitale ; - prodigue les premiers soins, y compris dans un véhicule accidenté ; - extrait le(s) blessé(s) du véhicule accidenté, si nécessaire ; - regroupe les blessés au point désigné ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			<ul style="list-style-type: none"> - est informé des fautes et gestes à éviter ; - reste calme et méthodique dans ses actions.
A25. Préservation	<p>Afin de préserver l'intégrité de la (des) victime(s), assurer la permanence de la surveillance, tout en effectuant un bilan complémentaire.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir les gestes de secours ; - assurer la permanence de la surveillance ; - réévaluer l'état de la (des) victime(s) ; - réaliser un bilan complémentaire. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutient les gestes de secours ; - réévalue l'état de la (des) victime(s) ; - réalise le bilan complémentaire selon la méthode RYAN ; - renseigne la fiche bilan.
A26. Organisation	<p>Afin de conserver la maîtrise de la scène et de la situation, coopérer à l'organisation des moyens et des actions, en fonction de l'aide attendue et des compétences individuelles.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - se joindre aux actions à mener ; - s'impliquer dans l'exécution des tâches ; - identifier et formuler les moyens complémentaires nécessaires ; - rendre compte régulièrement. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les actions à mener sont connues ; - la répartition des tâches est effective ; - l'expression des compléments est cohérente ; - les comptes rendus sont clairs et exhaustifs.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A27. Prise en charge	La prise en charge de la (des) victime(s) est organisée selon la situation (localisation, environnement, milieu, contraintes locales, moyens disponibles, compétences détenues, etc.), sous la responsabilité du régulateur. Selon la nécessité, l'évacuation est décidée.		
A271. Moyens internes	<p>Afin d'acheminer le(s) blessé(s) vers une structure idoine, le(s) conditionner puis le(s) transporter avec les moyens propres, en s'adaptant à la situation.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - s'associer à l'organisation du transport ; - prendre part à la poursuite de leur surveillance ; - aider à la vérification de la présence et du contenu de la (des) fiche(s) bilan ; - prendre part au commentaire du contenu de la (des) fiche(s) bilan lors de la transmission. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'organisation du transport est connue ; - le relevage basique est effectif ; - le(s) blessé(s) est (sont) conditionné(s) ; - la surveillance est maintenue ; - la réactualisation de la (des) fiche(s) bilan est effective ; - la (les) fiche(s) bilan est (sont) commentée(s) lors de la transmission.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A272. Moyens externes	<p>Afin de permettre la prise en charge par l'élément extérieur désigné, s'impliquer dans l'organisation de l'accueil, tout en maintenant la surveillance vitale.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – identifier l'élément d'évacuation attendu ; – établir le contact avec l'élément externe, dans la mesure du possible ; – colliger les informations ; – s'impliquer dans l'organisation d'un dispositif d'accueil ; – concourir à la vérification de la conformité des renforcements ; – poursuivre la surveillance du (des) blessé(s) ; – commenter le contenu de la (des) fiche(s) bilan lors de la transmission ; – se mettre à disposition des services de secours. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifie l'élément d'évacuation ; - prend contact avec lui, si possible ; - collige les informations ; - organise un dispositif de protection voire de marquage/balisage ; - maintient la surveillance ; - commente le contenu de la (des) fiche(s) bilan lors de la transmission.

NOTES :